AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C2254**
FR0000060873-FS1026

5 octobre 2016

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2016, complété notamment par un courrier reçu le 5 octobre 2016, la société anonyme Azvalor Asset Management SGIIC[1] (Paseo de la Castellana 110, 3 floor, 28046, Madrid, Espagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2016, le seuil de 5% du capital de la société MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 418 488 actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par la société Inversiones Azvalor, S.L. elle-même détenue par M. Alvaro Guzman de Lazaro Mateos. La société Azvalor Asset Management SGIIC SA déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 28 318 182 actions représentant 28 578 858 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.